

**C D L F**

**Collectif pour la Défense des Libertés Fondamentales**

Nous sommes réunis aujourd'hui, mercredi 29 Novembre 2017, pour défendre les droits de personnes oubliées par les gouvernements qui se suivent et se ressemblent dans les mesures prises à l'égard des étrangers.

Quand ils ont pu obtenir un rendez-vous à la préfecture, pour déposer leur dossier, les demandeurs d'asile sont logés (mais de plus en plus ne le sont pas à cause du manque de place) en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) pendant la durée de l'instruction de leur dossier par l'OFPRA (Office Français Pour les Réfugiés et les Apatrides )

Si la décision de l'OFPRA est négative, entre 70 et 80% des cas, le demandeur peut faire appel devant la CNDA (Cour Nationale du droit d'Asile). Si le recours n'aboutit pas, le CADA informe aussitôt que l'hébergement prend fin et qu'il faut partir sous peine " d'une action en justice pour une mesure définitive du CADA" ainsi que précise la lettre remise à l'intéressé.

Quelle que soit la composition de la famille (mère seule avec bébé, parents avec jeunes enfants, personnes malades ou handicapées) après quelques nuits d'hôtel offertes, parfois oubliées par FTDA (France Terre D'Asile). Les personnes sont à la rue avec appel quotidien au 115, le plus souvent sans solution proposée.

Nous conseillons évidemment aux personnes concernées de rester au CADA pour leur éviter de se retrouver à la rue.

Pourtant, le vendredi 27 octobre 2017, lors d'une réunion préparatoire à la période hivernale 2017-2018 avec les associations, le ministre de la cohésion des territoires a réaffirmé " la dignité, l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil". Les places supplémentaires qui pourraient aller jusqu'à 10 000, devront permettre "un accueil digne et continu des personnes".

Notre action (rassemblement d'aujourd'hui, soutien aux familles, envoi d'un fax par famille à la préfète demandant l'application de la loi, copies au 115, aux CADA et aux élus) a pour objectif de faire assurer à la sortie du CADA le maintien de l'hébergement comme le dispose le Code de l'Action Sociale et des Familles pour ces familles déboutées de l'asile qui ne sont pas protégées par la trêve hivernale et que personne ne veut prendre en charge.

Exigeons un hébergement continu pour toutes les familles expulsées des CADA.

**Collectif de défense des libertés Fondamentales :** AFPS, ATTAC, Centre LGBT de normandie, Collectif Droits des Femmes, Comité Anti Expulsions Urgence Logement d'Elbeuf, CREAL, DAL, Emancipation 76, Ensemble, FSU, LDH, NPA, Rasl'Front, Sgen-cfdt, Solidaires ....

et RESF Rouen .....

**Collectif de défense des Libertés Fondamentales, 22 bis rue Dumont d'Urville - 76 000 Rouen -**

**Téléphone : 06 40 65 30 94**

**[cdfderouen@gmail.com](mailto:cdfderouen@gmail.com)**